

Administration financière—Loi

Monsieur le président, l'idée en soi est bonne, mais il faudra s'assurer que l'on ne crée pas ainsi simplement un nouveau poste administratif qui ne ferait qu'alourdir la bureaucratie. Il faudra que les rapports dits fonctionnels soient efficaces. A ce sujet, je me demande ce que le mot «fonctionnel» veut dire.

C'est une lourde tâche que de contrôler les finances des divers ministères, et il sera nécessaire que tous les hauts fonctionnaires collaborent si ce poste doit apporter les résultats escomptés. Enfin, on peut se demander si les attributions de ce poste ne feront pas que reprendre celles attribuées à la direction de l'Administration financière du secrétariat du Conseil du Trésor. Dans ce cas, pourquoi un nouveau poste?

Je formule tout de même l'espoir que le bill C-10 ait pour effet d'éviter les abus que nous avons tous connus dans divers ministères; je pense ici surtout au ministère de la Défense nationale et à l'exagération dans les commissions qui auraient été payées à un individu dont on ne peut connaître le nom. Il s'agit de la transaction des Candus vendus par la commission de l'Énergie du gouvernement canadien à la Corée du Sud et au Chili. En définitive, il s'agit d'un projet de loi, quoique imparfait, qui mérite tout de même notre attention, et c'est pour cette raison que nous lui donnons notre appui.

[Traduction]

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, je désire présenter quelques observations sur le bill C-10, modifiant la loi sur l'administration financière. Mais, tout d'abord, je féliciterai les critiques de mon parti pour ces questions, en particulier le député de Vegreville (M. Mazankowski). Lorsque le vérificateur général a recommandé la création d'un poste de contrôleur général, mon parti s'est immédiatement déclaré d'accord.

Nous tenons à ce que ce poste soit autre chose qu'un paravent politique pour le gouvernement libéral. Pour cette raison, notre critique, le député de Calgary-Centre (M. Andre), présentera des amendements pour faire définir dans la loi les attributions du contrôleur.

● (2122)

Je souscris aux observations que le député de Brant (M. Blackburn) a faites au nom du Nouveau parti démocratique. Il est évident qu'il a aligné sa position sur celle du député de Calgary-Centre. D'après les réflexions du député de Rimouski (M. Allard), il est clair que tous les partis de l'opposition sont d'accord sur ce projet de loi. Nous le jugeons nécessaire mais il conviendrait de définir les attributions du contrôleur général avec plus de précision. Il faut l'obliger à rendre des comptes au Parlement et à présenter son rapport devant des comités de la Chambre. Il importe qu'il soit davantage qu'un sous-ministre de plus.

Les antécédents de M. Harry Rogers, le titulaire désigné de ce poste, prouvent sa compétence. Nous ne voudrions pas l'enfermer dans un carcan. Par contre, l'expérience nous enseigne qu'avec notre gouvernement, il va falloir préciser le mandat du titulaire de ce nouveau poste, et cela saute aux yeux. Nous ne voulons pas de camouflage lorsqu'il s'agit de gestion financière, surtout pas en cette époque où les dépenses grimpent en flèche.

Le vérificateur général a insisté sur la nécessité d'une plus grande responsabilité. En novembre 1976, il déposait un rap-

[M. Allard.]

port dans lequel il accusait le gouvernement d'avoir perdu le contrôle de ses dépenses. Il jugea la situation si grave qu'il déclara que si elle ne changeait pas, il ne pourrait plus approuver les comptes du Canada. Il avait pu constater que le gouvernement avait surestimé sa situation financière d'un montant de sept milliards de dollars en raison d'un ensemble de pratiques inacceptables sur le plan comptable. On institua une enquête, et, dès la première semaine, l'un des quatre membres de la commission spéciale créée par le gouvernement a dû remettre sa démission après avoir été accusé de conflit d'intérêts.

Le président du Conseil du Trésor (M. Andras) est un homme extrêmement intelligent, qui possède une bonne expérience des affaires. Cela doit parfois lui crever le cœur d'être témoin de la mauvaise gestion financière du gouvernement, de voir le ministre des Finances (M. Chrétien) opter pour des expédients politiques plutôt que de se préoccuper des besoins économiques de l'ensemble du pays. Même le budget sera dicté par les chefs de campagne et par les grands organisateurs du parti libéral, par le sénateur Davey plutôt que par le ministre des Finances.

J'espère qu'une fois adopté, ce bill mettra un frein au gaspillage, et notamment aux petites escapades aériennes du ministre des Transports (M. Lang) qui nous ont coûté \$750,000. Les députés d'en face ont beau jeu de parler d'austérité et de proclamer qu'ils gèrent efficacement l'argent des contribuables. Mais il n'en est pas ainsi. J'ai l'intention de faire état de nombreux cas où le gouvernement a mal utilisé des montants d'argent considérables puisés dans la poche des contribuables; mais, auparavant, il convient de passer en revue les prétendues réalisations d'envergure de gouvernement actuel. L'autre jour encore, les libéraux ont voté contre une motion néo-démocrate, modifiée par notre propre parti, visant à garantir des droits égaux aux femmes. J'espère qu'ils sont fiers d'eux. Nous savons d'ailleurs l'intention de soulever cette question pendant la campagne électorale.

Il est évident, lorsqu'on examine les quatre années où j'ai siégé à la Chambre, que le gouvernement a raté une merveilleuse occasion de réviser sa pensée économique. Les taux de chômage font sauter tous les records; l'inflation, les taux hypothécaires, les taux d'intérêt et les dépenses du gouvernement sont sans précédent. Tout cela est attribuable aux actes et aux omissions du gouvernement actuel. Les dix derniers budgets ont été déficitaires et cette année le déficit sera de l'ordre de 10 milliards de dollars.

M. Andras: Il est mêlé dans ses chiffres.

M. Elzinga: Il s'agit de toute évidence d'un scandale au sein même du gouvernement. Un peu de recherche m'a permis de découvrir que le parti d'en face a toléré l'incompétence, la corruption et la fraude dans 25 domaines précis. Il y a l'affaire de la vente du réacteur par l'Énergie atomique. Il manque une certaine imputabilité que la population a le droit d'exiger. Songeons à l'affaire Sky Shops ou à celle des employés de Statistique Canada. Cela nous amène à la déclaration suivante faite par la Chambre de commerce canadienne dans sa présentation pré-budgétaire au ministre des Finances et au ministre du Revenu national (M. Guay):